

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Miramas - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2018/2020 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2018/2020 envisagé par la commune de Miramas, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

- REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES PIERRE TRISTANI

La salle des fêtes Pierre Tristani est un bâtiment construit dans les années 70. Sa couverture repose sur des câbles tendus dont les points d'ancrage sont fixés à un caisson métallique périphérique. Suite à un audit technique et énergétique qui a révélé de nombreuses dégradations, la municipalité envisage une mise aux normes de l'équipement et la réhabilitation complète du bâtiment.

Les travaux concernent le renforcement de la section des poutres métalliques, la reprise des assemblages, l'isolation thermique de la couverture, la réhabilitation et la mise aux normes de l'ensemble.

Auparavant, une étude de programmation va être réalisée afin de s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité du projet, et de définir le programme qui doit être retenu.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 5.670.000 € HT dont 70.000 € HT au titre de la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 2.835.000 € dont 35.000 € pour 2018.

- REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA CARRAIRE

Construit en 1978, le pôle La Carraire regroupe une école maternelle et primaire, une crèche et un centre social. Il est situé autour d'une place centrale dans un quartier constitué essentiellement de logements.

Les bâtiments constituent un assemblage de forme géométrique avec des toitures demi cylindriques mais ne correspondent plus aux fonctions actuelles et représentent une importante consommation d'énergie notamment en matière de chauffage.

Le projet consiste à restructurer l'équipement en diminuant les volumes, en rééquilibrant les ouvertures pour une bonne gestion des apports lumineux et en insérant une protection solaire et acoustique. Une étude préalable sera réalisée afin de déterminer le scénario technique et financier le plus approprié.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018 et 2020, s'élève à 6.736.667 € HT dont 70.000 € HT au titre de la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 3.368.334 € dont 35.000 € pour 2018.

- AMENAGEMENT D'UN PARC URBAIN QUARTIER LA CARRAIRE ET REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS

Situé au sud du centre-ville, le parc Carraire constitue un espace vert en milieu urbain, sur 3 hectares, qui va faire l'objet d'un aménagement dans le cadre d'un projet global de renouvellement urbain du quartier avec notamment la réhabilitation des équipements publics et afin de réaliser un espace de détente et convivialité dans un quartier au tissu urbain hétérogène.

Le programme prévoit l'aménagement de deux espaces distincts :

- au sud, place Legras, la réalisation d'aires de jeux, d'espaces de convivialité, un espace de détente ombragé, un terrain de sport pour les tout petits ;
- au nord, des aménagements pour les adultes et adolescents sont prévus avec le déplacement du local associatif, le réaménagement des bouledromes, la création d'un terrain multisports et d'un parcours sportif, un théâtre de verdure et des espaces pique-nique ainsi qu'un parvis ombragé pouvant accueillir un marché.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 1.236.874 € HT dont 121.534 € HT au titre de la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 618.437 € dont 60.767 € pour 2018.

--- oOo ---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2020 s'élève à 13.643.541 € HT, conformément au tableau en annexe 1 qui présente également l'échéancier, dont 261.534 € HT au titre de la tranche 2018.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 6.821.771 € pour ce programme 2018/2020, dont 130.767 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

